

# EXTRAIT D'UN RAPPORT

DE

M. V. LECHAT

Ingénieur en chef, Directeur du 7<sup>e</sup> arrondissement des mines, à Liège,

**SUR LES TRAVAUX DU 2<sup>e</sup> SEMESTRE 1905**

## *Charbonnage de Gosson-Lagasse : Lampisterie à benzine.*

La transformation des lampisteries des deux sièges de ce charbonnage en vue de les utiliser pour les lampes à benzine a été opérée d'une façon qui me paraît heureuse.

L'installation comprend, à chaque siège, un dépôt susceptible de recevoir 1,000 kilogrammes de benzine et une lampisterie.

Le dépôt consiste en un petit bâtiment isolé, entièrement construit en matériaux incombustibles; le sol est cimenté et disposé en pente vers un petit puisard placé sous une cheminée d'aérage.

La benzine est contenue dans des fûts métalliques de 100 ou 200 litres de capacité, munis de deux nervures circulaires très saillantes permettant d'observer sur tout leur pourtour les récipients posés sur le sol et de s'assurer s'ils sont étanches.

La benzine est amenée à la lampisterie au moyen d'une pompe et d'une conduite posée sous le sol; cette conduite est raccordée à une tuyauterie flexible en plomb, dont l'extrémité plonge dans le fût en consommation.

Quant à la lampisterie, elle comprend deux locaux absolument distincts, l'un recevant le réservoir d'alimentation des lampes, l'autre constituant la lampisterie proprement dite.

Le premier est formé d'un petit réduit en maçonnerie recouvert de tôles, n'ayant d'autre issue qu'une porte en fer, fermant à clef et ne donnant pas directement accès à la lampisterie. Il ne contient qu'un réservoir d'une capacité de 50 kilogrammes de benzine, la pompe servant à amener le liquide du dépôt à ce réservoir et un bidon récupérateur pour le trop-plein du remplissage des lampes.

Le réservoir communique avec les appareils de remplissage des lampes par des tuyaux qui traversent la cloison en maçonnerie séparant le petit dépôt de la lampisterie proprement dite.

Ce petit dépôt est éclairé par une fenêtre; il n'est pas chauffé et ne possède aucun appareil d'éclairage artificiel. Le sol, cimenté, est en pente vers un puisard muni d'une cheminée d'aéragé.

La lampisterie proprement dite est elle-même subdivisée en deux compartiments par une cloison en maçonnerie percée de deux baies pour la circulation du personnel; l'un de ces compartiments constitue la salle de remplissage et de nettoyage des lampes, l'autre sert à la distribution.

Une hotte en fer avec cheminée d'appel et rideau de sûreté métallique est adossée au mur du petit dépôt. Elle abrite trois appareils de remplissage du type dit « de sûreté » de la Maison Joris, empêchant toute déperdition d'essence.

Après remplissage, les lampes sont égouttées sous la hotte et l'excès de benzine se rend par des tuyaux traversant la cloison dans le bidon récupérateur placé dans le petit dépôt.

Le sol est cimenté et incliné vers un puisard.

Les tables et les rateliers sont en fer.

Le local est chauffé à la vapeur et éclairé au moyen d'appareils à incandescence. Toutes les lampes de mine étant munies de rallumeurs intérieurs, les feux nus sont absolument proscrits de la lampisterie.

Des seaux en tôle de fer couverts d'entonnoirs et contenant du sable mouillé sont placés dans la lampisterie pour recevoir les déchets de bandes de rallumeurs.

Quant à la ventilation des locaux, elle est assurée, indépendamment des fenêtres, par des hottes d'aspiration pourvues d'injecteurs à air comprimé capables d'activer le tirage en cas de besoin.

Au siège n° 1 on conserve encore un certain nombre de lampes Marsaut et des lampes d'accrochage alimentées à l'huile. Elles seront remplies et allumées dans un local distinct attenant à la lampisterie à benzine, mais séparée de celle-ci par une cloison en briques et ciment avec porte en fer.

L'ÉTAT ACTUEL  
DES  
RECHERCHES GÉOLOGIQUES  
EXÉCUTÉES EN EUROPE SOUS PATRONAGE OFFICIEL

*Extrait d'un rapport de mission adressé à M. le Ministre de l'Industrie  
et du Travail,*

PAR

ARMAND RENIER  
Ingénieur au Corps des Mines  
Ingénieur géologue.

(Suite) (1)

CHAPITRE V

Les travaux bibliographiques.

J'ai signalé plus haut le rôle des recherches bibliographiques dans les travaux du levé, et j'en ai conclu à la nécessité de leur faire une place à part dans ces études.

Je leur consacrerai donc ce chapitre spécial, et, afin de faciliter et de documenter à la fois l'examen critique de l'état général de la question, je ferai d'abord un exposé très détaillé des faits, en cherchant à préciser le plus nettement possible la situation et les tendances de chacun des Services que j'ai visités, et de quelques autres sur lesquels j'ai pu recueillir des renseignements.

Les notices ci-après sont rangées dans un ordre aussi progressif que le permettent la variété et la complexité des situations.

Il ne peut être question dans ce rapport du Service géologique de **Wurtemberg**. De fondation toute récente, cet institut se trouve encore dans la période d'organisation.

Jusqu'ici, le Service géologique de **Saxe** ne s'est occupé de bibliographie que de façon accessoire et assez rudimentaire. Les textes explicatifs de sa carte détaillée contiennent soit dans le corps du mémoire, soit en notes infrapaginales, soit encore en appendice sous forme de remarques, l'indication des travaux antérieurs les plus dignes d'intérêt se rapportant à la région étudiée. La tâche de réunir ces renseignements a été laissée à charge des collaborateurs.

(1) Voir *Annales des Mines de Belgique*, t. XI, 2<sup>me</sup> liv., pp. 271-310.